



2026-147
Occupation du domaine public
19 rue du Vourh Coz
Mise en place d'un
échafaudage
Du 18 au 29 mai 2026

Le Maire de la Commune de LA TRINITE-SUR-MER,
Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits
et libertés des Communes, des Départements
et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Maire du 21 juillet 2025 fixant le
montant des tarifs d'occupation du domaine public à
compter du 1^{er} avril 2025,

Vu l'arrêté du Maire de La Trinité-sur-Mer n°2025-174
portant réglementation générale du stationnement et
de l'occupation du domaine public dans la commune

Vu la demande de la société MaenGlas Couverture, 2
impasse Notre Dame, 56400 BRECH, d'occuper le
domaine public au n°19 rue du Vourh Coz, pour
l'installation d'un échafaudage.

ARRETE

ARTICLE PREMIER

La société MaenGlas Couverture est autorisée à occuper le domaine public pour l'installation d'un échafaudage et de son véhicule de chantier stationné rue Er Velin, métrages de 7 + 12,5 m², du 18 au 29 mai 2026, au n° 19 rue du Vourh Coz.

ARTICLE DEUXIEME

La société MaenGlas Couverture est chargée de mettre en place la signalisation du chantier conformément aux normes en vigueur et d'informer le voisinage.

ARTICLE TROISIEME

Le montant de l'indemnité est fixé à :

Droit fixe	30,00 €
Majoration forfaitaire pour non-respect du délai d'instruction de la demande (50,00 €)	00,00 €
Majoration forfaitaire pour occupation du domaine public sans autorisation préalable (150,00€)	00,00 €
Redevance par jour et par mètre carré : 7 + (5 x 2,5) m ² x 0,95€ x 10 jours, soit	185,25 €
Redevance forfaitaire par jour sans autorisation, soit 00 jours x 75,00 €	00,00 €
Soit un total de : 185.25 + 30,00 =	215,25 €

ARTICLE QUATRIEME

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Le service comptabilité
- La société MaenGlas Couverture
- Le Service de communication

Fait à LA TRINITE-SUR-MER, le 13 mai 2026

Le Maire,

Yves NORMAND



Affiché le : 15 MAI 2026